

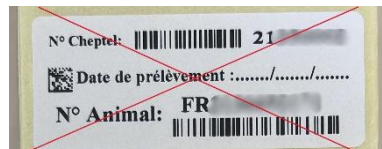


BVD : Évolution des modalités d'envoi des prélèvements

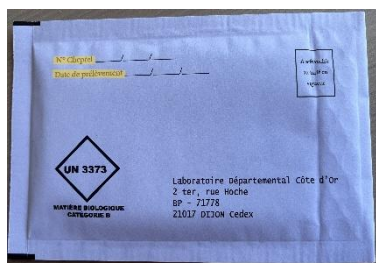
⚠ A retenir : suppression des étiquettes échantillons sur les commandes de boucles

Afin de simplifier la gestion des prélèvements dans le cadre du dépistage de la BVD (Diarrhée Virale Bovine), une évolution des modalités d'identification entre en vigueur dès aujourd'hui.

Désormais, toutes les commandes de boucles de prélèvement seront fournies sans étiquette échantillon BVD. Cette modification concerne l'ensemble des commandes distribuées à compter de ce jour.



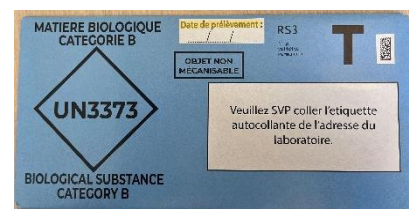
📅 Date de prélèvement à inscrire sur l'enveloppe



Pour assurer une bonne traçabilité des échantillons, il est désormais indispensable d'inscrire directement sur l'enveloppe, la date de prélèvement correspondant aux échantillons envoyés au laboratoire.

Lorsque plusieurs prélèvements sont regroupés dans une même enveloppe, veillez à indiquer **la date de prélèvement la plus récente**.

Cette information est essentielle pour le laboratoire, pour le traitement des analyses et le suivi sanitaire des animaux.



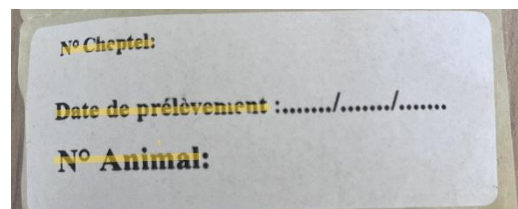
Cas particuliers : 🐮 veaux mort-nés et reprélèvements

Les boutons blancs fournis par le GDS pour les veaux mort-nés ou dans le cadre d'un reprélèvement restent accompagnés d'une étiquette, vierge.



Cette étiquette devra être complétée avec les informations suivantes :

- 📅 date de prélèvement ;
- 🐮 numéro de la mère (pour un veau mort-né)
- 🐄 numéro du bovin concerné (pour un reprélèvement)
- 🏠 numéro de cheptel.



Le maintien de cette étiquette permet de garantir l'identification précise de ces situations particulières et d'assurer un traitement optimal des échantillons.

Besoin d'informations complémentaires ?

Pour toute question concernant ces nouvelles modalités ou le dépistage BVD, nous vous invitons à contacter votre GDS départemental.

LES 3 REFLEXES À ADOPTER

 Envoyez les prélèvements au laboratoire dans un délai maximal **de 7 jours** après la date de prélèvement.

 Réalisez un **reprélèvement** pour tout veau ayant fait l'objet d'un problème d'analyse (échantillon non exploitable, tube vide, échantillon hors délai, etc.).

 Pensez également à **prélever les veaux mort-nés** avec les boutons blancs fournis par le GDS

 « **Ensemble, poursuivons la maîtrise de la BVD dans les élevages de Côte-d'Or.** »